

## SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 20 décembre 2022, à 19h.

**SONT PRÉSENT.E.S** : les conseillères Joëlle Kergoat et Marie Ségleski ainsi que les conseillers Raphaël Ciccariello, Joseph Kula et Benoît Thibeault

**EST ABSENTE** : la conseillère Brigitte Chagnon

Sous la présidence du maire, M. Yves Bélanger. Aussi présente Vicki Emard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim et Karine Paquette, directrice générale adjointe par intérim.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière par intérim, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 00.

2022.12.287

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022**
5. **ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 5.1 Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes payés
  - 5.2 Résolution – Fermeture des services municipaux pour les Fêtes 2022
  - 5.3 Résolution – Fermeture des services municipaux pour l'année 2023
  - 5.4 Résolution – Radiation de factures diverses
  - 5.5 Dépôt – Registre public des déclarations des élus
  - 5.6 Résolution – Inscription au programme emplois d'été Canada
  - 5.7 Résolution – Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2023
  - 5.8 Résolution – Autorisation aux procureurs de la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle à signer et autoriser les constats d'infraction en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme émis pour et au nom de la municipalité de La Macaza
6. **TRAVAUX PUBLICS**
  - 6.1 Résolution – Permis de voirie
  - 6.2 Résolution – Autorisation de deux paiements à l'entreprise Interchantiers pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est
  - 6.3 Résolution – Autorisation d'un paiement à la firme HKR consultation ingénierie appliquée pour la surveillance de chantier de réfection du chemin du Lac-Chaud Est
  - 6.4 Résolution – Autorisation d'un paiement au Groupe ABS pour le contrôle des matériaux de la réfection du chemin du Lac-Chaud Est
  - 6.5 Résolution – Autorisation de paiement à Laforge environnement pour des analyses de l'eau du lac Chaud
  - 6.6 Résolution – Correction de la résolution pour l'embauche de M. Yves Beaulieu au poste de journalier chauffeur opérateur saisonnier temporaire
  - 6.7 Résolution – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
7. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
9. **LOISIRS ET CULTURE**
10. **BIBLIOTHÈQUE**
11. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

- 11.1 Résolution – Adoption du règlement 2022.183 décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2023
12. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère madame Marie Ségleski  
Et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

2022.12.288 **APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX**  
**RÉSOLUTION - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU**  
**14 NOVEMBRE 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022**

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 novembre 2022 et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022, la directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat  
Et résolu à la majorité

**D'APPROUVER** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 novembre 2022 et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.12.289 **ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**  
**RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES PAYÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste officielle des déboursés du mois de novembre a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 97 674.46 \$  
REMISES D.A.S. : 48 350.60 \$  
COMPTES PAYÉS PAR CHÈQUES AU 14 DÉCEMBRE 2022: 36 798.73 \$  
COMPTES PAYÉS PAR VIREMENT MANUEL : 116 598.67 \$  
PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS : 19 999.50 \$

## SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

PAIEMENTS PAR INTERNET : 2 259 630.93 \$

**TOTAL : 2 579 052.89 \$**

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault

Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la liste officielle des déboursés et des comptes payés du mois de novembre 2022.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

**2022.12.290**

### **RÉSOLUTION - FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX POUR LES FÊTES 2022**

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat

Et résolu à l'unanimité

De fermer les bureaux municipaux du 21 décembre 2022 à 12 h au 3 janvier 2023, 8 h.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

**2022.12.291**

### **RÉSOLUTION - FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2023**

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

De fermer, conformément aux fêtes légales prévues par la Loi et à la convention collective en vigueur, tous les services municipaux pour les fêtes suivantes :

Le Vendredi saint, le 7 avril

Le lundi de Pâques, le 10 avril

La fête des Patriotes, le 22 mai

La fête Nationale, le 23 juin

La fête du Canada, le 30 juin

La fête du Travail, le 4 septembre

Le jour de l'Action de grâces, le 9 octobre

Les fêtes de fin d'année, soit du 25 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclusivement.

Que les services de la bibliothèque municipale soient ouverts à la population le samedi saint 8 avril, selon l'horaire régulier.

**ADOPTÉE**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

### 2022.12.292 RÉSOLUTION - RADIATION DE FACTURES DIVERSES

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Macaza a dans sa liste de comptes à recevoir, des sommes dues et impayées des années 2009 à 2014 ayant trait à de la facturation diverse tel qu'il apparaît dans la liste des créances irrécouvrables datée du 19 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** ces sommes sont considérées irrécouvrables;

Il est proposé par la conseillère madame Marie Ségleski  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** soient radiées les factures diverses décrites dans la liste des créances irrécouvrables datée du 19 décembre 2022 pour un montant total de 476.57 \$.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

### DÉPÔT - REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu de dons ou marques d'hospitalité, qui ne sont pas de nature purement privée ou interdit par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

La greffière-trésorière par intérim mentionne donc qu'il n'y a eu aucune déclaration à ce registre tenu en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

### 2022.12.293 RÉSOLUTION - INSCRIPTION AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

**CONSIDÉRANT** le programme de subvention pour les emplois d'été, soit Emplois d'été Canada, offert par Service Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité favorise l'implication des jeunes dans le milieu et la rétention des jeunes dans la Municipalité de La Macaza;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité adhère aux préoccupations nationales en matière d'emploi et souhaite répondre aux besoins locaux, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula  
Et résolu à l'unanimité

## SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

**DE FAIRE** une demande de subvention, dans le cadre du programme Emplois d'été Canada, à Service Canada, pour l'été 2023, pour les postes suivants :

- Ouvrier.ère saisonnier.ère aux travaux publics X2
- Ouvrier.ère en horticulture

**QUE** la directrice générale adjointe par intérim, Madame Karine Paquette, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de La Macaza, la demande de subvention ainsi que tous les documents se rattachant à cette demande.

### ADOPTÉE

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2021.12.294

### **RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ANNÉE 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit renouveler son adhésion pour l'année 2023 en payant la cotisation établie par l'UMQ ;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité

**DE RENOUELLER** l'adhésion de la Municipalité de La Macaza à l'UMQ pour l'année 2023 au montant de 639.54 \$ plus les taxes applicables.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné Vicki Emard, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense qui sera imputée au compte, *Cotisations, associations et abonnements* portant le numéro de folio 02-130-00-494.

### ADOPTÉE

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.12.295

### **RÉSOLUTION – AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ÉMIS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution **MRC-CC-14786-10-21**, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le **31 décembre 2023** ;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'autoriser **Me Jade Milette, Me Pierre-Alexandre Brière et Me David Couturier** de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la Municipalité de La Macaza en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité ;

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise **Me Pierre-Alexandre Brière, Me Jade Milette et Me David Couturier** de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la Municipalité de La Macaza faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

### ADOPTÉE

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

### TRAVAUX PUBLICS

2022.12.296

### RÉSOLUTION – PERMIS DE VOIRIE

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise de routes entretenues par le MTQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du MTQ pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le MTQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2023 et qu'elle autorise M. Benjamin Hoff, contremaître au service des travaux publics, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

**QUE** la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

### ADOPTÉE

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.12.297

#### **RÉSOLUTION – AUTORISATION DE DEUX PAIEMENTS À L'ENTREPRISE INTERCHANTIERS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-CHAUD EST**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a octroyé un contrat pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est à l'entreprise Interchantiers par la résolution numéro 2022.04.110;

**CONSIDÉRANT QU'**il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à l'entreprise;

**CONSIDÉRANT QUE** la Firme HKR consultation ingénierie appliquée a vérifié les quantités et recommande les paiements numéro 7\_R1 et 8;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté le règlement 2022-167 décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac Chaud Est phase 1 et un emprunt au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.01.30;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a obtenu une aide financière maximale de 7 066 686 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a effectué une demande de mise en place d'un financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.05.122;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula  
Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** deux paiements à l'entreprise Interchantiers pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est aux montants de 242 337.14 \$ et de 297 907.65 \$, incluant les taxes applicables, sur réception de la quittance pour Les Transporteurs en Vrac Secteur Labelle 07 Inc.

### ADOPTÉE

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.12.298

#### **RÉSOLUTION – AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA FIRME HKR CONSULTATION INGÉNIERIE APPLIQUÉE POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-CHAUD EST**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a octroyé un contrat pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est à la Firme HKR consultation ingénierie appliquée par résolution numéro 2022.04.111;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

**CONSIDÉRANT QU'**il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à la firme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté le règlement 2022-167 décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac Chaud Est phase 1 et un emprunt au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.01.30;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a obtenu une aide financière maximale de 7 066 686 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a effectué une demande de mise en place d'un financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.05.122;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** un paiement à la Firme HKR consultation ingénierie appliquée pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est de 16 940.14 \$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.12.299

### **RÉSOLUTION – AUTORISATION D'UN PAIEMENT AU GROUPE ABS POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX DE LA RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-CHAUD EST**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a octroyé un contrat pour le contrôle des matériaux pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est à la Firme Groupe ABS par résolution numéro 2022.02.41 faisant suite à un appel d'offres public regroupé auprès de la MRC d'Antoine-Labelle;

**CONSIDÉRANT QU'**il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à la firme;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula  
Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** un paiement à la Firme Groupe ABS pour le contrôle des matériaux des travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est de 29 636.26 \$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



## SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

### 2022.12.300 RÉSOLUTION – AUTORISATION DU PAIEMENT À LAFORGE ENVIRONNEMENT

**CONSIDÉRANT QUE** Laforge environnement a effectué des analyses d'eau au lac Chaud en lien avec les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault  
Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le paiement à Laforge environnement au montant de 4 605.07 \$ incluant les taxes applicables.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Vicki Emard, Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au folio 22-63000-710.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

### 2022.12.301 RÉSOLUTION – CORRECTION DE LA RÉSOLUTION POUR L'EMBAUCHE DE M. YVES BEAULIEU AU POSTE DE JOURNALIER CHAUFFEUR OPÉRATEUR SAISONNIER TEMPORAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 2022.10.256 confirme l'embauche de M. Yves Beaulieu au poste de journalier chauffeur opérateur saisonnier;

**CONSIDÉRANT** la résolution aurait dû lire journalier chauffeur opérateur saisonnier temporaire;

Il est proposé par la conseillère madame Marie Ségleski  
Et résolu à l'unanimité

**DE CORRIGER** le poste de M. Yves Beaulieu comme journalier-chauffeur-opérateur saisonnier temporaire, le tout en respecte de la présente convention collective.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

### 2022.12.302 RÉSOLUTION - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

**ATTENDU QUE** la Municipalité de La Macaza a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat  
Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** les dépenses d'un montant de 24,860.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**LOISIRS ET CULTURE**

**BIBLIOTHÈQUE**

**AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

2022.12.303

**RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022.183 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXATION FONCIÈRE ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault  
Et résolu à la majorité

## SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

**D'ADOPTER** le règlement 2022.183 décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2023.

L'article 8.4 a été ajouté au règlement 2022.183 depuis le dépôt du projet de règlement déposé le 14 décembre 2022.

Le règlement 2022.183 est reproduit dans le livre des règlements de la Municipalité.

### **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2022.12.304

### **RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère madame Marie Ségleski

Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 19h20

### **ADOPTÉE**

LE MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-  
TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

\_\_\_\_\_  
Yves Bélanger

\_\_\_\_\_  
Vicki Emard